

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



**Compte-rendu des réunions des Comités Syndicaux des
21 mars 2016, 18 h00 à Montfort l'Amaury
et du 25 mars 2016, 14h30 à Chevreuse(le quorum n'étant pas atteint)**

Étaient présents le 21 mars 2016 :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- Mme LAWRENCE Boullay-les-Troux
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- Mme GONTHIER CC Cœur d'Yvelines
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE COURSON-MONTELOUP
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- Mme MEYER Gambais
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- M. STOUVER Grosrouvre
- M. BOURGEOIS La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. LESAGE Le Perray-en-Yvelines
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. CANAL Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme DOUCET-PREVOT Méré
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- M. PIQUET Rambouillet
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. MERHAND Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme VACHER Saint-Rémy L'Honoré
- M. BOUNATIROU Senlisse

- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. FEYT (BOULLAY-LES-TROUX), M. REINAUD (Dampierre-en-Yvelines), Mme LAPLAGNE (Le Mesnil-Saint-Denis), Mme METREAU (Montfort L'Amaury), M. BENTEGEAT (Région IDF), M. RIBERYE (Conseil départemental 78), Mme GIOBELLINA (UAP), Mme LECUYER (Qualité de vie).

PNR : Mmes LE LAGADEC, BUREAU, DOUBRE, DRANSART, DUC, DUMAZEAU, FRANCOLIN, HOUGUET, MANOUVRIER, MONTET et TISSERONT et de MM HARDY, MARI, POUZERGUES, ROMBAUTS, STEPHAN, et VAN BUSSEL.

Absents excusés :

- Mme LASRY-BELIN CC Rambouillet Territoire
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- M. HUGONET Conseil régional Ile-de-France
- M. DOUBROFF Hermeray
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. FANCELLI Les Essarts-le-Roi
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme ROBIC Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme BRETAGNE Saint-Arnoult-en-Yvelines
- M. DELPORT ONF
- M. VARLET Chambre de Métiers des Yvelines

Pouvoirs :

Mme ROSETTI	à	Mme GUERLAIN
M. DOUBROFF	à	M PASSET
Mme BOUTIN	à	M. POUPART
Mme BECKER	à	M. VANDEWALLE
Mme WINOCOUR-LEFEVRE	à	M. BENIZE
M. GUEGUEN	à	M.POULON

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 21 mars 2016 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 25 mars 2016 à 14h30 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme ROBIC Saint-Rémy-lès-Chevreuse

- M. VANDEWALLE

Conseil départemental des Yvelines

Absents excusés :

- M. POUPART Bonnelles
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Me WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- M. HUGONET Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. PIQUET Rambouillet
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- Mme VON EUW Chevreuse
- Mme BRETAGNE Saint-Arnoult-en-Yvelines

Pouvoirs :

M. POUPART	à	M. CHIVOT
M. VIGIER	à	M. EZAT
M. PIQUET	à	M. VANDEWALLE

Ainsi que :

PNR : Mme FRANCOLIN.

Ce compte-rendu rapporte les débats du 21 mars et du 25 mars 2016.

1. Désignation des quatre délégués du Conseil Régional d'Ile de France au Bureau syndical du Parc.

Le quorum n'ayant pas été atteint, ce point est retiré de l'ordre du jour. La délibération est reportée au prochain comité.

2. Approbation du compte-rendu du Comité syndical des 14 décembre (quorum non atteint) et 18 décembre 2015.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. Modifications des statuts.

Après en avoir délibéré, les élus votent, à l'unanimité, la modification de l'article 18 : «Budget » des statuts notamment sur les modalités de financement du programme d'actions. Cette disposition nouvelle permettra le cas échéant des modulations ponctuelles de la participation des principaux financeurs du contrat de Parc. Le président informe les membres du comité syndical de la situation d'incertitude actuelle, caractérisée par l'absence d'informations précises de la part des signataires du contrat.

Nouvelle rédaction:

« Un **contrat pluriannuel**, entre l'État, le Conseil régional d'Ile-de-France, les Conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines et du Syndicat mixte précise les contributions de chacun aux dépenses de fonctionnement et à celles du programme d'actions du Parc.

Financement du programme d'actions :

Dans le cadre de ce contrat, le financement du programme pluriannuel d'actions du Parc est fixé à 60%

pour le Conseil régional d'Ile-de-France et à 40 % pour les Conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines. Les participations respectives des deux départements sont établies dans le contrat de Parc.

Les partenaires du contrat peuvent financer seul ou conjointement des actions nouvelles et spécifiques qui dérogent au mode de financement précisé ci-dessus.

Ces participations pour le programme d'actions sont complétées par des subventions de l'État, de l'Union européenne et de tous les partenaires privés et publics intéressés ».

M. BESCO et M DE WINTER souhaitent savoir si ces dispositions s'appliquent sur des opérations déjà votées ou des travaux en cours : les clés de répartition ne seront pas revues rétroactivement.

M. BENIZE interroge le président pour savoir si le Conseil régional a été interrogé. Le président répond que cette modification est connue de la Région et qu'elle a déjà été appliquée dans d'autres parcs comme celui du Gâtinais.

4. Tableau des marchés publics 2015.

Conformément aux arrêtés du 26 décembre 2007 et du 10 mars 2009 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics, les membres du Comité prennent acte de la communication de la liste des marchés publics en procédure adaptées et des Avis d'Appel Public à la Concurrence passés en 2015. Cette liste sera annexée au présent compte-rendu et publiée sur le site internet du Parc. (aznnexe1)

5. Débat d'orientation budgétaire.

La loi du 6 février 1992, complétée par la loi NOTre, prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif ainsi que la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Le Rapport d'Orientation Budgétaire sera annexé au compte-rendu.

Le président informe les membres du comité de la situation présente : le précédent exécutif régional n'a pas finalisé le futur contrat de Parc en 2015. Les Parcs franciliens ont connu deux années de conventions transitoires, ce qui n'est pas optimal pour une structure dont le mode de fonctionnement est pluri-annuel. Les 4 présidents ont cosigné une lettre destinée à Mme PECRESSE afin de souligner cet état de fait et l'importance de revenir à des montants de participation régionale caractéristiques du dernier contrat (année de référence 2013).

La situation financière de l'Essonne est très fragile, les élus actuels ont même évoqué une situation de cessation de paiement. Dans un premier temps, la position de l'Essonne était semble-t-il opposée à tout versement d'aides à des communes via le Parc. Mais cette position aurait évolué sous l'effet notamment d'échanges avec le président du parc du Gâtinais.

Le Président du département des Yvelines a répondu à un courrier adressé par le Président du Parc en lui exprimant sa volonté de ne pas s'engager dans une convention intermédiaire, hors le versement de la participation aux frais de structure, avant la signature du contrat de Parc en octobre prochain. Il souligne l'importance de restes à réaliser résultant d'inscriptions des années antérieures.

La consommation du programme d'actions évolue à des rythmes dissemblables selon les thématiques, le Parc tend à gérer de façon plus rigoureuse ses engagements depuis plusieurs années, de façon à faciliter l'estimation des crédits de paiement nécessaires du côté de ses financeurs. Il n'en reste pas moins que certains grands travaux sont dépendants de périodes longues d'instruction ministérielle (dossiers loi sur l'eau par exemple).

M. VANDEWALLE souligne sa perplexité face à cette situation inédite, de très grande incertitude. Les participants aux contrats de Parc sont également signataires de la Charte et de fait engagés dans un partenariat de longue durée autour du syndicat mixte.

M. POUPART présente les grandes orientations budgétaires de la section de fonctionnement (hors programme) dans le cadre de la tenue du DOB.

Les présidents de commission présentent l'ensemble des opérations et programmes nouveaux proposés au budget 2016.

Une question est posée sur la faiblesse des aides à l'agriculture. Il est répondu que certaines enveloppes antérieures n'ont pas été consommées. Surtout la politique agricole du Parc passe

également par les Mesures Agro-Environnementales. M. de WINTER est interrogé sur le type d'aides versées par le Parc. Des élus s'étonnent que le Parc subventionne du matériel pour mieux gérer et donc diminuer les intrants phytosanitaires dans les champs. Le président de la commission Agriculture insiste sur la portée des mesures incitatives. Un débat s'en suit sur le niveau des prix actuellement dommageable à la profession agricole.

Sur le chapitre énergie, il est demandé que la réflexion sur le bois-bûche et d'une façon plus générale sur la filière bois soit élargie à l'Ile-de-France. Installer une scierie est avant tout une question régionale.

Les élus prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et l'approuvent à l'unanimité.

6. Participations statutaires communales 2016.

La participation statutaire pour 2016 des communes-membres du Parc est fixée, à l'unanimité, à 4,50€ par habitant. Celle des Villes-Portes et Communes-Associées s'établit à 1,13 € par habitant. (Annexe n°3). Ces participations sont votées à l'unanimité.

7. Conventions de frais de structures du Parc.

Comme indiqué dans le débat d'orientations budgétaires, le Contrat de Parc 2015/2020 devrait être signé au cours du dernier trimestre 2016. Afin de pouvoir assurer les financements de la structure des conventions bilatérales entre le Parc et les financeurs : Etat, Région Ile-de-France et Conseils Départementaux des Yvelines et de l'Essonne doivent être signées. La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Modification de tarifs pour la boutique du Parc.

Les élus adoptent à l'unanimité les nouveaux tarifs suivants pour les produits vendus boutique du fournisseur « Lilly des Bulles » :

- 2 savons : 15,00 €
- 3 savons : 21,50 €
- savons basiques : 5,50 €
- savons précieux : 6,50 €
- shampoing : 7,50 €
- coffret rasage thermo bois : 53,00 €
- coffret rasage hêtre : 41,00 €
- coffret zen : 34,00 €
- coffret un an : 71,00 €

9. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

Après avoir entendu le compte rendu de chaque président des commissions restreintes concernées et après examen des aides instruites, les membres du bureau examinent et adoptent à l'unanimité l'ensemble des aides listées ci-dessous :

❖ Pour la Commission restreinte «Tourisme, liaisons douces et déplacements durables ».

- **Aide financière à l'association « Dormir en Vallée de Chevreuse »** pour la réalisation d'un film destiné au nouveau site internet de l'association .Coût prévisionnel de l'opération : 799 € HT . Montant de la subvention accordée : 500.00 € (forfait)
- **Aide financière à Monsieur Quatreffages/Roch, propriétaire des chambres d'hôtes « la Maison du Fargis » à Auffargis** pour un projet de « Balades authentiques en 2 CV en Vallée de

Chevreuse » : Coût prévisionnel de l'opération : 3 875 € HT . Montant de la subvention accordée : 1 000.00 € (forfait)

❖ **Pour la Commission restreinte «Culture».**

- **Salon du Livre de Chevreuse 2016**, association LIRENVAL : subvention de 2 000 €. Cette manifestation de grande qualité a un caractère intercommunal.
- Festival 2016, **association Jazz à toute Heure** : subvention de 6 000 €. Ce festival rencontre un grand succès, il est fragilisé actuellement par la diminution des concours des collectivités territoriales.

❖ **Pour la Commission restreinte «Architecture, Urbanisme, Paysage».**

- Aide 2016/01/0201 : **Conseil paysager approfondi** -commune de La Queue les Yvelines pour l'aménagement de son centre bourg, notamment le réaménagement de la Place du Marché, la création de liaisons douces et la création à terme d'un parc - Participation du Parc : 1 407 €.
- - Aide 2016/02/0608 : **Ouverture de points de vue paysagers** -Commune de Chevreuse pour la valorisation du coteau de la Madeleine comprenant la réouverture des vues que le château par des travaux forestiers et la mise en place d'un éco-pâturage pour la gestion du site. Participation du Parc : 13 398 €.

❖ **Pour la Commission restreinte «Education à l'environnement et au territoire».**

- Ecole élémentaire de Clairbois à Rambouillet : participation financière liée à l'intervention de l'association Ville Verte sur la découverte de la nature et de la biodiversité – Participation du Parc : 500.00 € (plafond)
- - Ecole maternelle d'Hermeray : participation financière liée à l'intervention de l'association Ville Verte pour la mise en place d'un jardin pédagogique dans l'école (jardin partagé) – Participation du Parc : 500.00 € (plafond)

❖ **Pour la Commission restreinte «Développement économique » .**

• **Subventions énergie**

-Conseil en Energie Partagé (CEP) du Mesnil St Denis – 3^{ème} phase (2016/2017/2018)

Montant opération (1,25€/hab/an) : 8 393,75 € pour 2016

Subvention demandée (50%) : 3 500 € plafond

• **Fonds d'intervention pour les Services, l'artisanat et le Commerce du Pnr**

-Modernisation de l'outil de travail de M Nicolas POPRAWA, SARL PIERCHEL, Mécanique de précision à Mareil-le-Guyon

Achat d'un centre d'usinage vertical (fraiseuse) permettant un champ d'intervention plus large et des capacités d'usinage plus nombreuses et plus complexes avec plus de précision. Montant des investissements HT : 86 450 € - Subvention attribuée : 11 250 € (*plafond*) *provenant du fonds PNR p 796 (Yvelines)*

Modernisation du salon de coiffure « Osmose » au Mesnil-Saint-Denis - Mme Dias

Changement de la devanture, réalisation de travaux d'isolation et d'accessibilité suite à un diagnostic. Montant des investissements HT : 10 620 € - Subvention attribuée : 3 186 € [*1 909.20 € provenant du fonds PNR p796 (Yvelines) -1 276.80 € provenant du FISAC (Sous réserve de l'accord du FISAC)*]

-Reprise du café, bar, restaurant « le Marigny » à Chevreuse – M Paul LAM

Travaux de rénovation de la cuisine, du bar et mise en accessibilité des locaux suite à un diagnostic. Montant des travaux HT: 38 250,79 € -Subvention attribuée : 11 475,24 €-[*794,46 € provenant du fonds PNR p796 (Yvelines) 4 680,78 € provenant du fonds FISAC (FISAC accordé)*]

-Reprise du restaurant « l'1Prévu » à Chevreuse – M. Coste

Travaux de ravalement du restaurant et création d'une terrasse en bois à l'extérieur.

Montant des travaux HT : 53 065.02 € HT- Subvention attribuée : 15 919.51 € [*9 604,77 € provenant du*

• **Appui au développement des métiers d'arts :**

- Atelier Primavera, tapisserie d'ameublement à Saint-Rémy-lès-Chevreuse – Marie Carrère : Participation au salon Art et Décoration à Paris (grande halle de la Villette) Montant de la participation au salon : 1 500 € HT-Subvention attribuée : 500 €

- Irision - Vitraux contemporains - Saint-Rémy-lès-Chevreuse – Tatiana Pasyk : Participation au salon Maison et Objet (Parc des expositions de Paris-Villepinte) du 22 au 26 janvier 2016. Montant de la participation au salon : 1 535 € HT -Subvention attribuée : 500€

10. Conventions avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le versement de subventions dans le cadre de classes d'eau.

Les membres du Comité autorisent, à l'unanimité, le président à signer 2 conventions avec l'AESN dans le cadre du dispositif « Classe d'eau » destiné aux établissements scolaires afin de soutenir la réalisation de projets cohérents et complets sur la thématique de l'eau.

Pour 2016, 21 projets présentés par les établissements scolaires du territoire sont retenus :

- 1^{ère} convention pour 17 classes d'eau soit 10 200,00 € de subventions aux classes intégralement reversées aux écoles et 1 020,00 € de subvention pour le Parc.
- 2^{ème} convention pour 4 classes d'eau soit 2 400,00 € comme subventions aux classes intégralement reversés aux écoles et 240,00 € de subvention pour le Parc.

11. Délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre : travaux d'entretien des rivières du bassin versant de la Rémarde amont délégués au PNR par le Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de la Rémarde.

Sur le bassin versant de la Rémarde amont, le Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Haute Vallée de la Rémarde (SIAEBHVR) est en charge des travaux relatifs à l'entretien des rivières. Ce syndicat n'ayant pas de personnel administratif et technique suffisant, il a demandé au Parc naturel régional d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

La mission du Parc comporte les phases suivantes :

- réalisation des démarches réglementaires préalables à la mise en œuvre des travaux
- demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie.
- passation des contrats de travaux,
- exécution des contrats de travaux (suivi et pilotage des travaux, réalisation et organisation des réunions de chantier, contrôle de la conformité des équipements et aménagements, réception des travaux) ;
- estimation du coût des travaux prévisionnel ;
- signature de conventions avec les propriétaires concernés par les travaux

Sur la base du plan de gestion de l'entretien des rivières, les travaux d'entretien porteront sur :

- l'abattage ou le démontage d'arbres ;
- la coupe d'arbres à terre ou l'enlèvement d'embâcles ;
- l'élagage ;
- le débroussaillage.

Le Comité syndical autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'entretien des rivières du bassin versant de la Rémarde amont ainsi que toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

12. Convention pour un chantier international de bénévoles au Petit Moulin des Vaux de Cernay (6 au 26 août 2016)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet d'organiser un nouveau chantier international de bénévoles animé par *Etudes et Chantiers en Ile-de-France*, du 06 août 2016 au 26 août 2016, au Petit Moulin des Vaux de Cernay. Ils seront missionnés pour les travaux suivants : finalisation de la restauration de la digue du bassin de pisciculture, curage du bassin d'entrée de la Source, fixation des nichoirs à chauve-souris sur le plafond de la cave qui jouxte la grange du Grand Moulin, grange dont le sol sera également sondé et nettoyé.

13. NATURA 2000 - Demande de subvention auprès de l'Etat (DRIEE) - année 2016.

Le Parc naturel est maître d'ouvrage du dispositif Natura 2000 pour les sites suivants :

- au titre de la directive cadre « Habitats » :
Sites « **FR 1100796 & FR 1100803 Forêt de Rambouillet & Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline** ».
- titre de la directive « oiseaux » :
Site : « **Massif de Rambouillet et zones humides proches** » Natura 2000 « **FR 11 12011** ».

Une convention-cadre relative à la mise en œuvre des documents d'objectifs a été signée en janvier 2016 entre la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) et le Parc. Le montant des aides financières de l'Etat fait l'objet de conventions annuelles d'attribution d'aides afin d'en préciser le montant annuel, le contenu de la mission et les modalités de versement.

Cette délibération approuvée à l'unanimité autorise le président à déposer auprès des services de l'Etat (DRIEE) les demandes de financement se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions correspondantes.

14. Travaux d'entretien 2016 des rivières du bassin versant de la Rémarde - Demande de subvention auprès de l'AESN.

Les membres du Comité syndical d'autoriser autorisent, à l'unanimité, le Président à solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux d'entretien de rivière du Bassin versant de la Rémarde ; la part non subventionnée restant à la charge des communes du bassin.

15. Demande de subventions 2016 pour le financement de la cellule d'animation du contrat de bassin « Yvette amont » auprès de l'AESN et la Région Ile de France.

Considérant le plan de financement prévisionnel 2016 de la cellule d'animation du Contrat de bassin « Yvette Amont » :

*Budget prévisionnel 2016 cellule d'animation	52 000 €
*Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie 50% :	26 000 €
*Subvention Conseil Régional d'Ile-de-France 30% :	15 600 €
*Participation des maîtres d'ouvrage signataires du Contrat de Bassin:	10 400 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Ile de France conformément aux montants prévus ci-dessus « Yvette amont », à hauteur de 15 600 €.

16. Demande de subvention à l'AESN pour la réalisation d'une classe d'eau d'élus sur le territoire du contrat de bassin de l'Yvette amont.

En tant qu'animateur du contrat de bassin « Yvette amont », le Parc naturel régional se doit de sensibiliser, communiquer et former les différents acteurs et usagers de l'eau afin de répondre aux objectifs et aux résultats attendus. Le Comité de pilotage envisage l'organisation en 2016 d'une Classe d'eau d'élus pour un coût estimatif de 10 000.00 €, subventionné à hauteur de 80 % par l'AESN.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la sollicitation de l'AESN pour obtenir cette subvention au taux maximum.

17. . Demande de subvention auprès de l'ADEME pour l'organisation de l'évènement « 7 jours sans ma voiture »

Le dispositif « 7 jours sans ma voiture » est une expérimentation proposée à des habitants d'utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle, dans le cadre de leurs déplacements à la fois professionnels et personnels. Ce dispositif déjà expérimenté en 2015 a connu un grand succès. Il est proposé de renouveler ce dispositif du 17 au 25 septembre 2016 lors de la semaine de la mobilité et de l'étendre également aux entreprises du territoire.

Considérant que l'ADEME peut subventionner ce projet, Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'organisation de l'opération « 7 jours sans ma voiture et prend acte du coût prévisionnel estimé à 25 200 € TTC comprenant notamment des dépenses de location de VAE, d'accompagnement et suivi des participants en liaison avec l'association Wimoov, d'achat d'accessoires et d'équipements vélos et divers, l'achat de lots pour récompenser les futurs lauréats, les dépenses de communication.

Il sollicite une subvention auprès de l'ADEME de 70% des dépenses éligibles soit 9 072 € afin de financer notamment la prise en charge de l'accompagnement des participants et la communication autour de cet évènement. Une fiche action sera proposée au budget primitif 2016 pour compléter ce financement.

18. Ligne de trésorerie

Considérant le besoin ponctuel de trésorerie du Parc dans l'attente de versements des subventions demandées mais non encore encaissées en trésorerie, les membres du Comité syndical, autorisent, à l'unanimité, le Président à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 200 000.00 € et à négocier les conditions financières de cette future ligne de trésorerie avec les établissements bancaires afin d'obtenir la meilleure offre. Le Président du Parc ajoute qu'il est probable que cette ligne ne soit pas ouverte finalement mais il semble plus raisonnable d'anticiper sur des périodes délicates, par la possibilité de recourir à un tel dispositif. Le Parc s'est trouvé dans une situation difficile en fin d'année 2015, devant honorer des travaux coûteux au Petit Moulin, de nombreuses subventions et étant privé de tout versement de financeurs entre la mi-novembre et la mi-février. Il est impossible de ne pas payer les corps de métier d'un chantier. Certains bénéficiaires de subvention ont donc subi des retards de versements. Le président aimerait que le Parc conserve une image de bon payeur.

19. Questions diverses.

- Ligne 18

Les élus de Magny-les-Hameaux interrogent le président sur la participation du Parc à l'enquête publique sur la future ligne 18. Le président s'engage à exprimer un avis qui sera soumis préalablement au comité syndical. Certains élus et la présidente de l'Union des Amis du Parc font valoir qu'ils sont défavorables à toute solution hormis souterraine, afin de ne pas exposer le plateau agricole à davantage de contraintes et afin d'éviter des aménagements très lourds au sol ou aérien qui ne pourraient que nuire à la qualité de vie des riverains.

M. VANDEWALLE explique qu'il a été reçu par le Préfet et par plusieurs de ses services qui lui ont expliqué les impossibilités de la solution au sol (en raison d'emprises au sol dédiées au projet trop

étroites) et le coût trop élevé de la solution souterraine, ce dont il s'étonne, au regard de la durée de vie d'une telle ligne.

M. BESCO souhaite rappeler que toutes les communes se sont exprimées clairement et de façon continue contre la solution aérienne depuis 2013.

Mme GIOBELLINA exprime aussi clairement le rejet par les associations de la solution au sol comme de la solution aérienne et sollicite l'autorisation de passer quelques slides lors du comité syndical prochain.

Plusieurs élus s'interrogent sur la teneur de l'avis qui sera proposé au vote le 13 avril prochain : doit-on s'orienter vers un consensus « faible » ou doit-on éventuellement proposer un avis plus clivant ?

- Projets de deux supermarchés Leclerc, l'un à Galluis, l'autre à Châteaufort.

Mme VAN EUW se félicite de l'engagement de Chevreuse dans le projet d'une AVAP, qui vient parachever le travail de « renaissance » du centre-bourg de Chevreuse. Elle estime que le soutien du Parc au commerce et à l'artisanat a été déterminant. Ainsi la Charte voit-elle ainsi une réalisation très concrète, qui a modifié la perception des habitants sur leur ville.

A l'inverse des élus s'interrogent sur la pertinence de l'installation de deux grandes surfaces dans le Parc naturel, ce qui va à l'encontre de la politique de soutien aux commerces de proximité qui a été de longue date très portée par le Parc naturel. La présidente de l'UAP estime aussi que ces projets de grandes surfaces viennent ruiner des années d'effort continu.

Le président du Parc répond à propos de Galluis que le débat est très tendu sur cette question à l'échelle des maires de Cœur d'Yvelines. Le président de l'intercommunalité s'est positionné contre ce supermarché alors que Mme le Maire de Galluis y est favorable. Le président estime que cette décision appartient à la CDAC ainsi qu'aux élus locaux. Le Parc peut au mieux tenter si toutefois le projet recevait l'approbation de la CDAC de conseiller au mieux le porteur de projet sur l'intégration paysagère et environnementale sur une zone autorisée. Il ne sous-estime pas les raisons de l'opposition au projet mais souhaite répéter que le Parc n'a pas vocation à devenir le gendarme du territoire.

La même question se pose à Châteaufort où un projet de zone commerciale qui pourrait fortement impacter le paysage est en discussion sur une zone initialement dédiée aux logements sociaux. Là encore estime le président, la position du Parc est délicate. Les maires sont les interlocuteurs du quotidien du Parc naturel. Ce dernier n'a pas vocation à régenter mais à apporter des conseils sur les aménagements des communes. Le Président rappelle que lors de l'élaboration du Plan de Parc la réduction des zones à urbaniser a été drastique : on est passé de 800 à 400 ha. Le plan de Parc est un outil puissant, ce qui n'empêche pas qu'il faille prendre en considération toutes les contraintes des communes.

Une discussion s'engage sur la représentation des associations dans les CDAC qui statuent à l'échelle des départements sur les installations de supermarchés. Il semblerait qu'en Essonne les associations ne siègent plus au profit de personnes qualifiées (anciens commissaires enquêteurs).

Quoi qu'il en soit, le président rappelle qu'il souhaite que le Parc reste dans son rôle de conseil et d'ingénierie.

La séance du 21 mars 2016 est levée à 21h30.

Les délibérations présentées sont définitivement validées par le Comité syndical en séance du 25 mars 2016 dont la séance est levée à 15h45.